



AS DTN
30 juin 2010
INSEP

Le certificat de qualification professionnelle
d'assistant moniteur de tennis

(CQP AMT)

par la Fédération Française de Tennis



HISTORIQUE

- *1996 : homologation du diplôme d'initiateur*
- *1999 : annulation de l'homologation*
- *1999 - 2009 : vide juridique*
- *2003 : application possible des CQP dans la branche du sport*
- *2005 - 2008 : présentation du dossier CQP tennis et négociations*
- *juin 2008 : avenant CCNS*
- *février 2009 : arrêté MSS*

Problématique

Trouver une solution pour :

- *Rémunérer les initiateurs*
- *Limiter leur activité aux besoins non satisfaits par les BE
(l'initiation collective aux jeunes)*
- *Offrir un cadre sûr aux présidents des clubs*
- *Améliorer les compétences des initiateurs*
- *En 2003, le CQP fut l'opportunité de répondre à notre problématique.*

Délégation
de mise en œuvre

CPNEF SPORT

Délivrance



Validation

JURY RÉGIONAL

Formation

LIGUES
(= centres de formation)
COMITÉS DÉPARTEMENTAUX
(mise en œuvre)





CONDITIONS D'EXERCICE

- *Initiation collective des jeunes (5 à 18 ans)*
- *Au maximum 300 heures par an*
- *Mercredi, samedi + vacances*
- *Activité suivie par un référent pédagogique diplômé d'Etat de niveau IV minimum*

PRÉREQUIS

- *Niveau de jeu 30/2 + PSC 1*



CERTIFICATION APRES FORMATION

- *85h (70 h en centre + 15 h en club)*
- *Suivi en club par un tuteur diplômé d'Etat de niveau IV minimum*
- *Évaluation en centre et en club*

CERTIFICATION PAR EQUIVALENCE

- *Diplôme d'initiateur + à jour recyclage*
- *500 h d'activité d'initiation collective des jeunes attestée*
- *PSC 1*

CERTIFICATION PAR VAE



JURY

- *Jury régional de 4 personnes*
 - *1 employeur CPNEF*
 - *1 salarié CPNEF*
 - *Le responsable pédagogique*
 - *Un représentant ligue*

SUIVI DE L'ACTIVITÉ



- *Référent pédagogique diplômé d'Etat*
 - *Suivi rémunéré de 20h / an (terrain + réunions)*
 - *Statuts possibles :*
 - *salarié du club (non membre de l'ETR)*
 - *travailleur indépendant employeur*
 - *employé d'une autre structure*



ROLE DE LA DTN : AIDE A LA MISE EN PLACE SUIVI ADMINISTRATIF

- *Avril 2009 : envoi aux ligues d'un dossier de présentation comprenant un livret référentiel et un guide de mise en place*
- *Cellule de veille permanente : conseils téléphoniques et télématiques*
- *Suivi administratif : fichier + établissement des diplômes (1600)*



Les +

- *28 ligues sur 36 ont organisé des formations et réuni les jurys régionaux*
- 1600 diplômes ont été établis*
- *Fort investissement des élus régionaux et départementaux et des ETR*
- *Amélioration des contenus de formation (logique de formation cohérente avec le DE et le DES et diffusion d'un déroulé de formation rénové)*

Les –

- *Certaines réticences des clubs devant le changement de système et d'habitude*
- *Certaines difficultés à trouver un référent pédagogique et à financer son intervention*